



Déclaration auprès de l'assurance Decennale

Par **regis 37**, le **16/02/2018** à **05:35**

Bonjour

Je viens de vendre une maison, et mon assainissement est non conforme

L'entreprise qui avait fait les travaux n'existe plus

Je contacte l'assurance de l'entreprise par courrier pour faire marcher la Decennale

Le soucis, c'est que l'acquéreur à effectuer les travaux avant que l'assurance fasse constater par un expert l'anomalie

L'assurance mandate un expert qui passe 6 mois après notre premier courrier stipulant l'anomalie

Et dans le sous seing c'est notifié que nous le vendeur aller engrangé une procédure auprès de l'assurance

Le notaire avait séquestré le montant des travaux

Aujourd'hui, comment faire valoir nos droits auprès de l'assurance ou comment récupérer notre séquestre